

Euthanasie en forte augmentation en Belgique

Author : Jeanne Smits

Categories : [Jeanne Smits](#), [points non négociables](#)

Date : 10 février 2012

Selon des chiffres officiels [publiés](#) par la commission de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie en Belgique, le nombre d'euthanasies a fortement augmenté en 2010, enregistrant à 1.133 cas comptabilisés une progression de 16,5 % sur l'année précédente. Le rapport annuel précise que 44 % des euthanasies se sont déroulées à domicile ; seuls 25 % des victimes à peine un quart a plus de 80 ans. 85 % des cas répertoriés l'ont été en Flandres.

Le proportion croissante de patients en psychiatrie qui réclament et obtiennent l'euthanasie constitue une donnée « inquiétante » selon la presse belge néerlandophone.

Celle-ci souligne également l'une des raisons possibles de la tendance générale à la hausse en Flandres : le fait que le « tabou » de l'euthanasie ait été levé par l'attention médiatique qui s'est focalisée sur la question ces derniers temps, avec notamment le cas d'un jeune homme qui a choisi la sédation palliative à 23 ans après avoir lutté 8 ans contre un cancer rare des os : Bart Verbeeck était devenu un inspirateur de la jeunesse, multipliant conférences dans les écoles et interventions sur Internet pour encourager chacun à vivre pleinement chaque jour, sans se laisser démonter par les petites contrariétés.

Sédation palliative : dans son cas, il s'est agi de le [plonger](#) dans un coma artificiel pour le soulager de ses douleurs insupportables en phase terminale de cancer ; il est mort trois jours plus tard en décembre 2010, ayant clairement fait savoir qu'il était contre l'euthanasie et voulait une mort naturelle.

Le cas de la sédation palliative reste pourtant ambigu parce qu'il se juge d'après l'intention : s'agit-il de soulager la souffrance, quitte à raccourcir la vie, ou de provoquer la mort, par euthanasie lente en quelque sorte ? Pour la presse belge flamande, la grande notoriété de l'histoire de ce garçon courageux a eu pour effet de banaliser l'euthanasie.

Un long métrage intitulé *Tot Altijd* (« A jamais ») tourne par ailleurs en Belgique pour conter l'histoire du premier euthanasié dans le cadre légal, Mario Verstraete.

Les spécialistes belges de l'euthanasie d'interrogent aussi sur le fait que la proportion des euthanasies pratiquées en Flandres reste toujours aussi élevée. Pour Wim Distelmans, titulaire de la chaire « Fin de vie digne » à l'université libre de Belgique, [explique](#) : « Apparemment les médecins wallons ont un autre regard sur l'euthanasie et la voix du patient sonne moins forte qu'en Flandres. »

Il ajoute que le nombre de sédations palliatives sont beaucoup plus fréquentes en Wallonie :

comme elles peuvent être pratiquées sans consentement du malade, l'universitaire estime qu'elles sont le signe d'une médecine « paternaliste ».

© [leblogdejeannesmits](#).

[Réseau Riposte catholique.](#)